



The Canadian
Allergy, Asthma
and Immunology Foundation

Bourse de recherche d'AllerGen-Fondation canadienne d'allergie, d'asthme et d'immunologie (FCAAI) à l'intention des nouveaux cliniciens

La Bourse de recherche d'AllerGen-Fondation canadienne d'allergie, d'asthme et d'immunologie (FCAAI) à l'intention des nouveaux cliniciens chercheurs vise à permettre aux allergologues et aux immunologistes canadiens de poursuivre une formation en recherche universitaire sur les allergies, l'asthme ou l'anaphylaxie, immédiatement après leur formation de sous-spécialité en allergologie et immunologie clinique. Cette bourse vise à développer et diffuser une expertise en recherche universitaire sur les allergies et l'asthme aux institutions à travers le Canada.

La qualité de la recherche ou des occasions de formation de même que la possibilité de mener de front une carrière de clinicien et de chercheur sont les principaux critères d'évaluation des demandes.

Au nombre des axes d'études universitaires retenus, mentionnons la recherche fondamentale ou clinique en lien avec les allergies, l'asthme ou l'anaphylaxie.

RENSEIGNEMENTS QUANT AU FINANCEMENT

Valeur de la bourse :

Les cliniciens ayant suivi une formation de sous-spécialité en allergologie et immunologie clinique donnée par un centre universitaire canadien des sciences de la santé qui sont titulaires de la Bourse de recherche d'AllerGen et de la FCAAI à l'intention des nouveaux cliniciens chercheurs toucheront un salaire maximal de 250 000 dollars pendant deux ans tout au plus. La préférence sera accordée aux demandeurs dont l'établissement d'accueil est en mesure de confirmer qu'ils ont été retenus pour un poste de professeur débutant qu'ils occuperont à l'issue de la bourse ou au moment de la reconduction du financement provincial de la recherche.

AllerGen incite les demandeurs à recueillir des fonds de contrepartie d'un niveau proportionné à leur niveau de formation clinique.

Durée du soutien :

La durée du soutien offert au titulaire de la bourse sera de deux ans. Une bourse de 100 000 \$ et une allocation de recherche de 25 000 \$ seront remises à chacune des deux années que durera cette bourse. Les titulaires pourront recevoir les fonds de la deuxième année sous réserve de

l'acceptation, par le Comité de gestion de la recherche (CGR) d'AllerGen de la recommandation favorable de son Comité consultatif sur les possibilités d'études supérieures et de formation spécialisée (CCPESFS) fondée sur l'évaluation satisfaisante d'un rapport écrit démontrant l'existence de progrès. Cette bourse n'est pas renouvelable.

Allocation de recherche :

L'allocation de recherche de 50 000 \$ sur deux ans sert à couvrir les dépenses relatives à l'équipement, au matériel et aux fournitures de recherche du titulaire, à son déménagement et à ses trajets aller-retour au laboratoire (s'il y a lieu), à ses déplacements pour assister à des réunions scientifiques au Canada ou à l'étranger et aux autres coûts directement reliés au programme de recherche. Ces fonds ne peuvent servir à acheter de l'assurance-maladie. Le titulaire peut soumettre des reçus et en imputer les montants sur l'allocation de recherche jusqu'à trois mois après la date de fin officielle, après quoi le compte doit être fermé. Tous les fonds non dépensés doivent être rendus à AllerGen immédiatement au dernier jour de la période de trois mois suivant la date de fin officielle.

Conditions de financement :

Toutes les conditions précisées dans le Guide de subventions et bourses des IRSC (<http://www.cihr-irsc.gc.ca/f/22630.html>) s'appliquent aux fonds accordés des suites du présent appel de demandes. Les conditions couvrent des domaines comme les responsabilités du demandeur et de l'établissement, l'éthique et la politique sur les langues officielles. Les titulaires seront informés de toutes les conditions financières particulières avant le versement des fonds lorsqu'ils recevront la lettre d'information sur le financement d'AllerGen.

ADMISSIBILITÉ

Les candidats doivent être des citoyens ou des résidents permanents du Canada inscrits à un programme de formation portant sur la sous-spécialité clinique de l'immunologie et des allergies, ou ayant suivi une telle formation.

Les personnes qui poursuivent des études de troisième cycle suite à un programme de formation portant sur la sous-spécialité clinique de l'immunologie et des allergies, peuvent aussi poser leur candidature.

NOUVEAU – Les candidats qui achèveront leur formation de sous-spécialité clinique en immunologie et allergologie d'ici le 31 décembre 2019 peuvent aussi poser leur candidature, sous réserve des fonds disponibles et du soutien des partenaires.

Figurent parmi les candidats admissibles les personnes qui ont suivi leur formation sur la sous-spécialité clinique de l'immunologie et des allergies à l'intérieur et à l'extérieur du Canada, pourvu qu'elles détiennent un certificat à pratiquer l'allergologie et l'immunologie au Canada.

La préférence sera accordée aux candidats dont l'établissement d'accueil fournit une lettre de soutien mentionnant un intérêt déclaré à nommer le candidat en question à un poste de professeur non titularisé. On incite les candidats à utiliser la bourse aux fins de la transition vers une nomination à un poste de titulaire.

Les fonds ne seront versés qu'une fois que la formation de sous-spécialité en allergologie et en immunologie clinique aura été terminée avec succès, que la confirmation du soutien de l'établissement d'accueil aura été reçue et que les documents de financement d'AllerGen nécessaires auront été signés.

Advenant que le titulaire bénéficie déjà d'une bourse concurrente, la présente bourse sera réduite au prorata en conséquence. Une réduction semblable sera appliquée s'il venait à recevoir d'autres bourses. Les titulaires doivent aviser AllerGen immédiatement de toutes les bourses reçues au cours de la période où la Bourse de recherche d'AllerGen et de la FCAAI à l'intention des nouveaux cliniciens chercheurs *pour 2017* leur est versée.

PROCESSUS D'ÉVALUATION

Le personnel administratif d'AllerGen examinera toutes les demandes afin de s'assurer qu'elles sont complètes. Les demandes qui satisfont aux critères d'admissibilité seront ensuite soumises à un examen par les pairs de la part du Comité consultatif sur les possibilités d'études supérieures et de formation spécialisée d'AllerGen, qui classera les demandes et formulera des recommandations en vue de la décision finale qui sera prise par le Comité de gestion de la recherche d'AllerGen.

Critères d'évaluation :

La qualité de la recherche ou de la possibilité de formation et le potentiel pour une carrière combinée en médecine et en recherche sont les principaux critères sur lesquels les demandes seront jugées.

Plus précisément, les points examinés pendant l'évaluation d'une demande sont les suivants :

- Réalisations scolaires.
- Dossier de publication et contributions à des travaux publiés.
- Réalisations dans le domaine de la recherche jusqu'à présent, y compris les preuves d'indépendance et d'originalité.
- Qualité et clarté du projet de recherche proposé et potentiel d'accroître la capacité en matière de recherche translationnelle en allergologie et en immunologie clinique.
- Pertinence du projet de recherche ou de formation proposé du point de vue de l'avancement de la carrière combinée en recherche et en immunologie clinique du candidat.
- Qualifications du superviseur ou du mentor et qualité du milieu d'apprentissage.
- Évaluations du parrain et solidité des références.
- Confirmation par l'établissement que le candidat a été retenu pour un poste de professeur débutant (*s'il y a lieu*).

PUBLICATIONS

Les titulaires doivent faire mention de l'aide accordée par AllerGen dans toute publication ou présentation réalisées pendant la période de validité de la bourse ou qui découlent de l'obtention de la bourse.

AllerGen doit recevoir une copie de l'ensemble des manuscrits et des présentations déposés à des fins de publication, au moment où ils sont déposés, qui découlent des efforts du titulaire de la bourse pendant la période de validité de la bourse.

SURVEILLANCE, MESURE DES RÉSULTATS ET ÉVALUATION

AllerGen s'engage à communiquer aux Canadiens les résultats obtenus grâce aux fonds publics investis en leur nom. Des mécanismes sont donc prévus pour assurer le suivi des progrès et de l'utilisation adéquate des fonds, mesurer le rendement et évaluer les programmes. Par conséquent, les bénéficiaires d'un financement doivent :

- Contribuer à la surveillance, à l'examen et à l'évaluation des programmes, politiques et processus d'AllerGen en participant aux activités de réseautage de la Conférence annuelle sur la recherche de même qu'à des études d'évaluation, à des sondages, à des ateliers et à des vérifications, et en fournissant des données ou des rapports au besoin afin de recueillir de l'information en vue d'évaluer les progrès et les résultats;
- Encourager leurs associés, les stagiaires et l'administration à participer à la surveillance, à l'examen et à l'évaluation des programmes, politiques et processus d'AllerGen au besoin;
- Signer l'Entente de réseau RCE uniformisée d'AllerGen et se conformer à toutes les dispositions qu'elle contient.

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET COMMERCIALISATION

Les titulaires et leur établissement d'accueil doivent être signataires de l'Entente de réseau RCE uniformisée d'AllerGen. En vertu de cette entente, AllerGen RCE Inc. exige d'être informé de toute activité commerciale qui résulterait des activités financées par la bourse de recherche en question, conformément aux modalités de la présente entente.

AllerGen demande que le titulaire s'efforce de maximiser les retombées favorables sur le plan socioéconomique pour le Canada découlant de l'obtention de cette bourse.

FIN DE LA BOURSE

Le titulaire, l'université d'accueil ou AllerGen RCE Inc. peut, pour des motifs valables et suffisants, mettre fin à la bourse en tout temps sur un préavis écrit de 30 jours. Le cas échéant, tous les fonds inutilisés à la date de fin de la bourse doivent être rendus immédiatement à AllerGen.

PROCÉDURE DE PRÉSENTATION DE DEMANDES

Les demandes doivent être reçues au centre d'administration d'AllerGen au plus tard le 31 juillet 2018 à 23 h 59.

On demande aux candidats de remplir le formulaire de demande de *Bourse de recherche d'AllerGen-FCAAI à l'intention des nouveaux cliniciens-chercheurs* et d'y inclure les éléments suivants :

1. Une description du projet de recherche proposé et de la possibilité de formation (maximum de cinq pages, sans les références, qui peuvent être jointes sur une page distincte).
2. Un bref énoncé du demandeur décrivant comment la *Bourse de recherche d'AllerGen-FCAAI à l'intention des nouveaux cliniciens-chercheurs* contribuera à votre perfectionnement professionnel et décrivant la possibilité de formation.
3. L'incidence de votre recherche comme projet de base pour votre carrière de clinicien-chercheur.
4. La possibilité de formation, y compris la nature de l'environnement d'apprentissage et le mentorat à offrir.
5. Les CV du candidat et du ou des superviseurs proposés.
6. La preuve de l'inscription à la formation de sous-spécialité en immunologie clinique et en allergie, ou de la réussite de cette formation.
7. Les évaluations de trois (3) personnes sous la direction desquelles le candidat a suivi une formation et qui ont eu la possibilité d'évaluer le potentiel de réussite du candidat dans le domaine de la recherche. Il est possible d'obtenir un modèle d'évaluation du parrain en communiquant avec le centre administratif d'AllerGen. Les formulaires d'évaluation du parrain doivent être scellés à la source.
8. Lettre(s) de soutien du ou des superviseurs proposés du candidat. La lettre doit faire état du soutien institutionnel pour la bourse, *c.-à-d.*, ressources à mettre à disposition, temps de recherche protégé, *etc.*
9. Lettre de l'établissement hôte confirmant l'identification d'un poste de professeur débutant, le cas échéant.
10. Relevés de notes officiels faisant état de la formation de diplômé ou de la formation clinique du candidat, y compris la preuve de tous les diplômes terminés, dans l'enveloppe scellée originale.

DATES CLÉS

Date limite pour demandes : 31 juillet 2018
Décision : octobre 2018
Notification : novembre 2018

Envoyer le dossier de demande original par messenger à l'adresse suivante :

Bourse de recherche d'AllerGen et de la FCAAI à l'intention des nouveaux cliniciens chercheurs
à l'attention de:

Leah Graystone
McMaster University
Michael G. DeGroot Centre for Learning and Discovery
1280 Main Street West, Rm 3120
Hamilton, Ont
L8S 4K1

COORDONNÉES

Pour toute question sur la manière de remplir la demande et le processus d'examen par les pairs,
s'adresser à :

Leah Graystone

Téléphone 905-525-9140, poste 26633

Courriel leahgraystone@allergen-nce.ca



À propos d'AllerGen

AllerGen NCE Inc. est membre du Programme des réseaux de centres d'excellence (RCE) du Canada, qui a pour mandat de soutenir la recherche, le réseautage, la commercialisation, l'application des connaissances et les activités de renforcement de la capacité qui contribuent à réduire la morbidité, la mortalité et l'impact socioéconomique des affections allergiques et des maladies immunitaires connexes.

La mission d'AllerGen est de catalyser et d'appuyer la découverte, le développement, le renforcement de la capacité, la commercialisation et le transfert/l'application des connaissances afin de réduire la morbidité, la mortalité et le fardeau socioéconomique des allergies, de l'asthme et de l'anaphylaxie, dans l'intérêt des Canadiens et de la communauté internationale.

La vision d'AllerGen est de catalyser un réseau durable de chercheurs et de stagiaires, de partenaires de l'industrie, de fournisseurs de soins de santé, de défenseurs des droits des patients et de décideurs, dont les efforts combinés améliorent la qualité de vie des personnes touchées par les affections allergiques, l'asthme et l'anaphylaxie, à l'échelle nationale et mondiale.

À propos de la CAAIF

La Fondation canadienne d'allergie, d'asthme et d'immunologie (CAAIF) est un organisme sans but lucratif fondé en 1995 pour améliorer la qualité de vie des Canadiens en soutenant la recherche sur les allergies, l'asthme et l'immunologie clinique.

L'asthme est la troisième maladie chronique la plus courante au Canada et afflige environ trois millions de Canadiens. Il s'agit de la maladie chronique la plus courante chez les enfants et de la principale cause des visites au service d'urgence et des hospitalisations des enfants.

De récentes études canadiennes indiquent que 50 % des Canadiens sont directement ou indirectement touchés par les allergies alimentaires. Pour les 7,5 % de la population vivant avec une ou plusieurs allergies alimentaires, la seule façon de se protéger est d'éviter de manger les aliments visés. Grâce en partie au travail des chercheurs canadiens, de nouvelles thérapies émergentes ont donné espoir aux personnes touchées qu'un jour, elles n'auront plus à vivre dans la crainte et pourraient même consommer en toute sécurité les aliments qui causaient auparavant leurs allergies ou l'anaphylaxie.

Pour que les chercheurs canadiens poursuivent leurs importantes recherches sur la prévention de l'asthme et des allergies, le diagnostic, le traitement et la guérison, un financement additionnel est nécessaire.

Chaque année, la CAAIF octroie des subventions et des bourses à des chercheurs canadiens de premier plan qui mènent es recherches sur l'asthme, les allergies alimentaires et les maladies immunitaires connexes. Ces subventions et ces bourses peuvent améliorer la santé des Canadiens. Grâce à la générosité des partisans de la CAAIF, plus d'un million de dollars ont été investis à ce jour dans la echerche canadienne sur l'asthme, les allergies et l'immunologie.